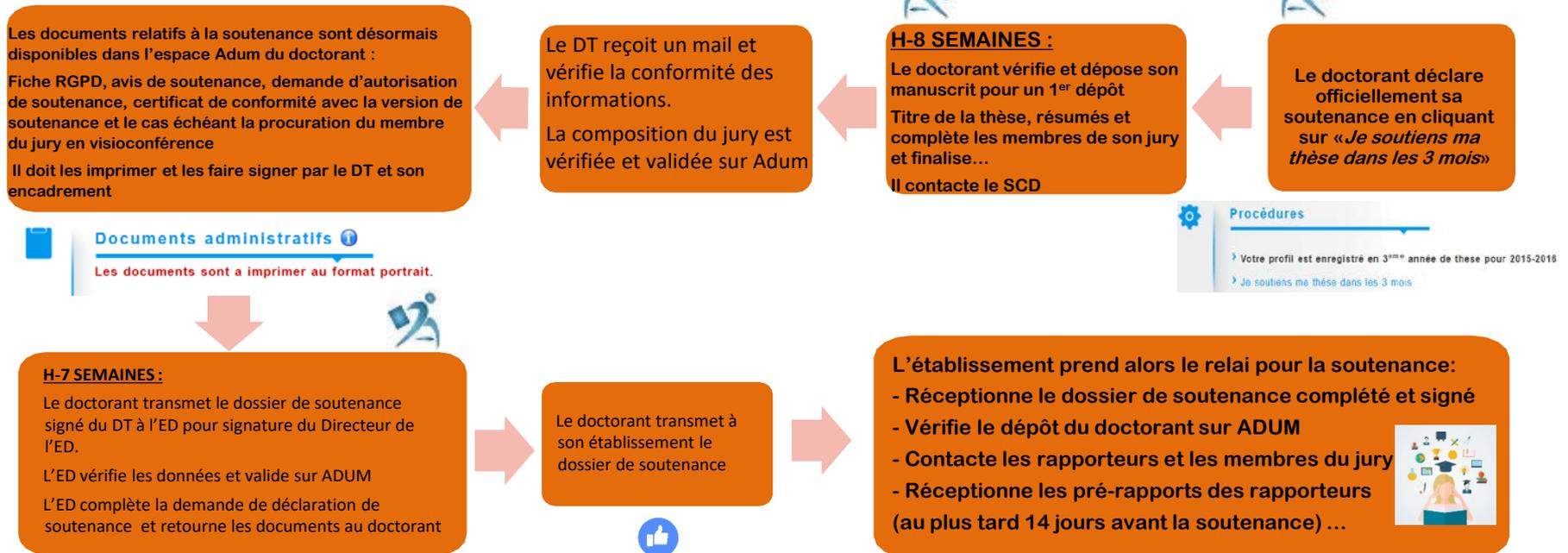


Consulter le Guide pratique de soutenance - Etablissement



POUR EN FACILITER LA LECTURE, LES TEXTES DU SCHEMA SONT VALABLES AU MASCULIN COMME AU FEMININ



Transmission des documents de soutenance (procès-verbal, rapport de soutenance...) remplis et signés au service scolarité/doctorat de l'établissement de diplomation

Le doctorant vérifie / corrige son manuscrit pour 2ème dépôt définitif :

- Titre de thèse identique ADUM/manuscrit
- Mots clés français/anglais
- Couverture et 4ème de couverture

Consulter le Guide pratique de soutenance - Etablissement

Le doctorant transmet l'attestation de dépôt définitif de la thèse au service scolarité/doctorat de l'établissement de diplomation.

Le SCD vérifie et confirme le dépôt définitif du doctorant sur ADUM .
Dépôt, signalement, diffusion et conservation des thèses
Le SCD transmet au doctorant l'attestation de dépôt de la thèse.

Le doctorant prend contact avec le SCD pour son dépôt définitif.

Le doctorant dépose son pdf définitif dans son espace ADUM 
(au plus tard 3 mois après la soutenance)

L'établissement de diplomation délivre l'attestation provisoire de diplôme.
Il enclenche la procédure d'élaboration du diplôme

Délivrance du diplôme par l'établissement



Il est important de pouvoir disposer de votre diplôme.
En effet, tout au long de votre carrière, à tout moment, vous pourrez être amené à justifier de l'obtention du doctorat.
Il est donc capital de conserver précieusement ce document.



Tout au long de sa carrière, le doctorant mettra à jour son profil ADUM. Il garde son profil après la soutenance et la diplomation.

 Le dossier sera considéré comme étant complet dès que l'ensemble des formalités après soutenance auront été accomplies. C'est à partir de ce moment que sera autorisé l'édition du diplôme qui sera délivré le service scolarité/doctorat de votre établissement.